

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS
En date du Jeudi 10 décembre 2020 à 19h**

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel – M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme INGLES Martine – Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Secrétaire de séance : M. PINEDE Jean-Marie

Date de convocation : 6 décembre 2020

Préambule : approbation du compte-rendu de la dernière réunion du CM

- **Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

La liste des commissaires titulaires et suppléants est validée par le conseil municipal. Il manque toutefois des représentants de la société civile.

- **Secours sur pistes : conventions Alfi Assistance, SDIS, tarifs des secours**

M. le Maire rappelle que l'organisation des secours sur le domaine est confiée au SIECA, mais que les secours demeurent de la responsabilité du Maire.

Le conseil municipal valide les tarifs des secours, ainsi que les conventions ambulances et SDIS.

L'agrément sécurité auprès du chef pisteur et de son adjoint est reconduit.

Les préconisations prises par la présente délibération rentreront en vigueur le jour de l'ouverture officielle de la station – autorisation fondée sur les directives du gouvernement.

- **Refus de transfert automatique à la com com de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communal »**

A compter du 27 mars 2017 un transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » était prévu par la loi ALUR.

Mais si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

La loi prévoit qu'après chaque renouvellement des conseils municipaux et communautaires il y ait de nouveau le transfert automatique de la compétence avec la même clause d'opposition.

Le conseil municipal refuse à l'unanimité ce transfert.

- **Nouveau lieu d'implantation pour l'abri bus**

Suite à la visite sur site du représentant des transports scolaires de la région le 9 décembre, la proposition d'implantation de l'abri bus sur la parcelle 615 est validée.

Un devis de construction d'abri bus a été fourni, d'autres devis vont être demandés.

La région demande également de déplacer l'arrêt situé devant la mairie. Le poteau pourrait être déplacé place Saint-Pierre. Ce point sera étudié ultérieurement.

- **Maintien d'adhésion à l'association Pyrénées Catalanes Nordiques**

L'association demande si la commune souhaite maintenir son adhésion pour 2021. La proposition est acceptée à l'unanimité.

- **Présentation de l'opération « cendriers » de la communauté de communes Pyrénées catalanes**

La com com a répondu à l'appel à projet « zéro déchet dans la nature » du Département en proposant à l'ensemble des communes membres de la communauté de communes d'y participer de façon conjointe. L'idée que la communauté de communes souhaite porter vise un double objectif :

- lutter contre la pollution causée par le jet de mégots de cigarettes dans l'espace public et en réduire l'impact
- organiser la collecte spécifique des mégots en l'adossant à la mise en place d'une filière dédiée en déchèterie

(qui n'existe pas à ce jour).

Il s'agit de se doter de cendriers « totem » dont le prix unitaire est d'un peu moins de 200 € H.T. L'appel à projets prévoit un taux maximum d'aide du département de 50%.

Le conseil municipal propose de s'engager dans cette action en se portant acquéreur de 10 cendriers.

- **Décisions modificatives (DM)**

Un ajustement budgétaire est nécessaire afin de régler les factures concernant les travaux d'aménagement des bureaux réalisés en régie directe.

Le conseil municipal accepte décision modificative telle que présentée :

Fonctionnement :

Dépense Compte 023 Virement à l'investissement 14 125.83 €	Recette Compte 722-042 Transfert entre sections, travaux en régie 14 125.83 €
Total fonctionnement : 14 125.83 €	Total fonctionnement : 14 125.83 €

Investissement :

Dépense Compte 2313-040 Transfert entre sections, travaux en régie : 14 125.83 €	Recette Compte 021 Virement de la section de fonctionnement 14 125.83 €
Total investissement : 14 125.83 €	Total investissement : 14 125.83 €

Un ajustement budgétaire est nécessaire afin de régulariser le remboursement en capital sur échéances de 2018 à 2020 pour remboursement partiel de la dette principale, (protocole bancaire de 2005) –

Le conseil municipal accepte décision modificative telle que présentée :

Compte 983 - 2111 : - 2 840 €	Compte 16 - 168758 : + 2 840 €
Total : - 2 840 €	Total : + 2 840 €

- **Questions diverses**

Le bulletin municipal sera distribué à la population en début d'année. Les élus proposent de rédiger des articles en fonction de leur délégation.

Monsieur Blanqué fait un point sur la situation de la station de ski. L'ouverture partielle du domaine pour les activités fatbike, raquette, luge, ski de fond, chiens de traîneaux coûterait 12 000 € par secteur (Saint-Pierre et Eyne) pour les 2 semaines de vacances.

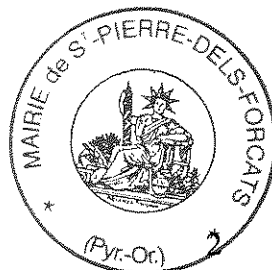
Le 15 décembre une réunion est prévue en sous-préfecture concernant le ré étalement de la dette.

Le 16 décembre une audience est programmée au tribunal à Perpignan concernant le litige avec l'URSSAF.

Le 18 décembre se réunit la commission de sécurité des pistes du Cambre d'Aze.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h.

Le Maire,
Pierre BLANQUE,



Le secrétaire de séance,
Jean-Marie PINEDE,